

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

6) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les budgets éligibles pour la commune de Locmaria, le budget principal et les budgets annexes campings et mouillages qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur Compte Financier Unique (CFU).

Madame Marie THUILLIER précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion, Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Madame THUILLIER Marie, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget principal dressé par Monsieur Dominique ROUSSELOT, Maire et Monsieur Stéphane RIVOLIER, comptable de la collectivité.

Ce CFU a été examiné par la commission des finances du 26 janvier 2026 et fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	1 431 865.14 €
Recettes	1 785 119.14 €
Excédent reporté 2024	200 000,00 €
Résultat 2025	553 254.00 €

Investissement	
Dépenses	1 444 240.75 €
Recettes	894 692.80 €
Excédent reporté 2024	546 900.53 €
Résultat 2025	- 2 647.37 E

Restes à réaliser	
Total des restes à réaliser Dépenses	258 389.00 €
Total des restes à réaliser Recettes	269 000.00 €
Total des restes à réaliser	10 611.00 €

Après présentation du compte financier unique 2025 du budget, le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 janvier 2026,

Madame THUILLIER Marie invite l'assemblée à se prononcer sur ce CFU de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour :

- Approuve le compte financier unique du budget principal,
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire
Dominique ROUSSELOT

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE LOCMARIA - 19900 - COMMUNE DE LOCMARIA - 19900

24/02/2026 08:32 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le 1^{ère} Adjointe,
A Locmaria, le 02/03/2026
Le

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Locmaria, le 21/03/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 20/02/2026

Signataire

MAIRE, ROUSSELOT DOMINIQUE

1ERE ADJOINTE, THUILLIER MARIE

2EME ADJOINT, BRON THOMAS

3EME ADJOINTE, CONAN REJANE

CONSEILLER, BANNET EDOUARD

CONSEILLERE, BAUR AURELIE

CONSEILLERE, DE CRUZ YOLAINE

CONSEILLER, GAULAIN MAURICE

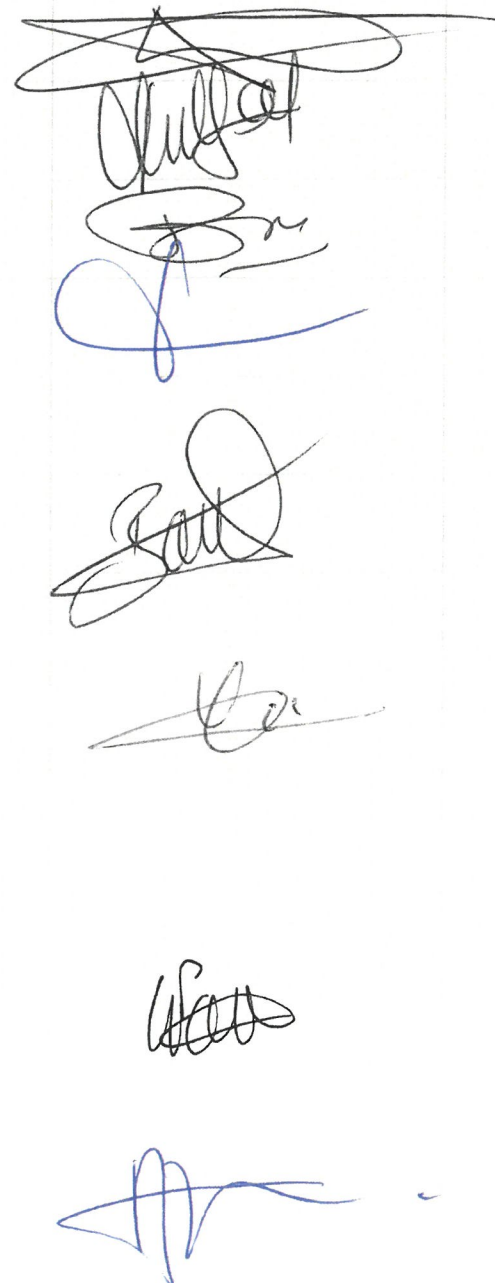
CONSEILLERE, JUGEAU MARIE-JOSE

CONSEILLER, LE GARREC DIDIER

CONSEILLERE, LE PAN SYLVIE

CONSEILLERE, MAHEVO ROZENN

CONSEILLERE, NAUDIN ANNE-FRANCE



ARRETE ET SIGNATURES

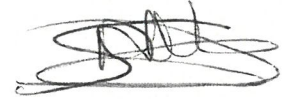
COMMUNE DE LOCMARIA - 19900 - COMMUNE DE LOCMARIA - 19900

24/02/2026 08:32 Page 2 / 2

Signataire

CONSEILLER, RIBOUCHON DAMIEN

CONSEILLER, SAMZUN CHRISTOPHE



Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A locmaria, le

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

7) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 - Budget Mouillages

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance, par conséquent, le nombre de votants est de 12.

Madame Marie THUILLIER, Adjointe aux Finances, rappelle les résultats de clôture 2025, à savoir :

	RESULTAT DE CLOTURE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 626.34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2026 :

- Affectation de 626.34 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- Affectation de 3 000.00 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

8) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 - Budget Campings

Madame Marie THUILLIER, Adjointe aux Finances, rappelle les résultats de clôture 2025, à savoir :

	RESULTAT DE CLOTURE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	144 489.58 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	163 430.99€

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2026 :

- Affectation de 30 000.00 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- Affectation de 114 489.58 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,

Dominique ROUSSELOT



Le Maire,

Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

9) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 - Budget Principal

Madame Marie THUILLIER, Adjointe aux Finances, rappelle les résultats de clôture 2025, à savoir :

	RESULTATS DE CLÔTURE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	553 254.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 2 647.36 €

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2026 :

- Affectation de 200 000.00 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- Affectation de 353 254.00 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

10) VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2026

Le taux de la taxe d'habitation, a été figé de 2020 à 2022 et en 2023, les élus ont décidé d'appliquer une majoration de la taxe d'habitation à hauteur de 60 % pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Lors de la commission des finances du 11 mars 2024, les élus avaient décidé d'augmenter les taux de 6 % au vu des investissements à venir mais la conjoncture de l'année 2024 n'était pas propice. Ils avaient donc décidé d'augmenter de 6 % sur 2 années.

En 2024, les taux d'imposition ont été augmentés de 3 % et en 2025, ils ont été également augmentés de 3 %.

Sur avis de la commission des finances qui avait eu lieu le 24 février 2025, le Maire avait donc proposé les taux de contributions directes suivant :

- Taxe d'habitation : 9.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.47 %

Suite à la commission des finances qui a eu lieu le 16 février 2026, les membres de la commission ont décidé de ne pas augmenter les taux de contributions directes pour cette année 2026.

Les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 9.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.47 %

Le conseil, à l'unanimité décide d'appliquer ces taux et charge Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



[Signature]
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

11) COTISATION 2026 A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES ET PRESIDENTS DES EPCI DU MORBIHAN

Monsieur Dominique ROUSSELOT, Maire, propose de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Maires et Présidents des EPCI du Morbihan, incluant l'adhésion à l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de cette adhésion pour 2026 et l'autorise à mandater la somme de 352.45 euros, qui correspond à 0.35 € de cotisation par habitant de la commune (1007 habitants).

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

12) COTISATION 2026 A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité, au renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT), et l'autorise à mandater la somme de 224 €, montant de la cotisation de l'année 2026.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT